



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-dix-huitième session

Rome, 6-10 novembre 2023

**Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse
Budget pour 2024-2025**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Dónal Sammin
Secrétaire exécutif

Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD)
Division de la production et de la santé animales

Tél: +39 06570 53088

Courriel: Donal.Sammin@fao.org

Les documents relatifs à la session peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Conformément au Règlement financier de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD), le budget administratif de la Commission est présenté au Comité financier, pour information.
- Le présent document contient des informations sur le budget administratif de la Commission (MTF/INT/011/MUL) et sur le fonds fiduciaire multilatéral (MTF/INT/004/MUL).

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à prendre note des informations présentées dans ce document concernant le budget administratif de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (MTF/INT/011/MUL) et les autres fonds fiduciaires gérés par la Commission.

Informations générales

1. La Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD) est un organe relevant de l'article XIV. Son secrétariat est financé par les contributions annuelles de ses États membres, dont le montant est convenu lors des sessions générales.
2. Le budget (MTF/INT/011/MUL) est indiqué ci-dessous et a été approuvé à la 45^e session générale de la Commission, qui s'est tenue au siège de la FAO les 4 et 5 mai 2023. Après approbation à la 43^e session générale, pour chaque niveau de contribution, les contributions des États membres au budget biennal ont été indexées sur un taux d'inflation standard, la valeur médiane étant fixée entre l'indice des prix à la consommation (IPC) des pays de la zone euro et celui des pays européens, tels qu'établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
3. L'EuFMD gère actuellement cinq fonds fiduciaires: un pour l'administration du secrétariat (MTF/INT/011/MUL), un pour le programme d'activités financé par l'Union européenne (GCP/GLO/026/EC), un pour les interventions d'urgence et la formation (MTF/INT/004/MUL) au titre duquel des contributions supplémentaires destinées à la formation ont été reçues, un pour la mise en œuvre de formations en temps réel en partenariat avec l'université A&M du Texas (MTF/GLO/016/TEX-F) et un pour la mise en œuvre en temps réel de formations sur la fièvre aphteuse et les maladies animales transfrontières similaires en collaboration avec l'Australie (GCP/GLO/1070/AUL).
4. Les participants à la 45^e session générale de la Commission ont examiné et approuvé le budget et le plan de travail pour le fonds fiduciaire MTF/INT/004/MUL, dont la date limite a été fixée au 31 décembre 2025. Ce fonds a vocation à financer la gestion et l'exécution concrète des activités de formation. La Commission s'emploiera à créer un nouveau fonds fiduciaire multidonateurs pour les contributions volontaires supplémentaires reçues pour des activités conformes au Plan stratégique de la Commission, y compris des interventions dans les situations d'urgence liées à la fièvre aphteuse ou un appui à des programmes de renforcement des capacités.
5. Le programme de travail de la Commission a été financé en grande partie grâce à une série d'accords avec l'Union européenne, par l'intermédiaire de la Commission européenne (DG-SANTÉ), qui a apporté un appui ininterrompu en signant des accords de financement en 2005, 2009, 2013, 2015 et 2019.
6. Le projet GCP/GLO/026/EC, «Activités financées par la Commission européenne (phase V: 2019-2023) et menées par la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse de la FAO (EuFMD)» s'achèvera le 30 septembre 2023. L'accord quadriennal relatif à la phase VI (2023-2027), qui correspond à un montant total de 7 800 000 EUR, commencera en octobre 2023.
7. Le Comité exécutif est convenu des dépenses approuvées et du nombre de postes pour cette période, comme suit: P5 (1), P4 (1), P3 (1), P2 (1).

FONDS FIDUCIAIRE 904200 MTF/INT/011/MUL
Budgets pour 2024 et 2025 (en USD) approuvés par la Commission à sa
45^e session générale

Dépenses Code	Composante	2024	2025
5300	Personnel du cadre organique	587 342	587 342
5570	Consultants	100 051	100 051
5900	Voyages de service	44 000	44 000
	Total	731 939	731 939
Recettes provenant des contributions des pays membres		731 939	731 939